

## LES BOURSES DE STAGES 2018-2019

### A- LA BOURSE DE L'OFAJ Si vous partez en stage en Allemagne

Pour l'obtention de cette bourse, s'adresser au service international de l'Institut Limayrac SILV

L'office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) attribue des bourses pour des stages pratiques en Allemagne pendant le BTS.

#### Critères :

- Le stage pratique doit être effectué pendant la formation,
- Les stagiaires doivent être âgés de moins de 30 ans et résider de façon permanente en France,
- Le stage pratique doit avoir une durée minimale de 4 semaines,
- Le stagiaire doit rester en Allemagne pendant la durée du stage

#### Aide financière

Montant de la bourse : 4 semaines minimum : 300€

Au-delà de cette durée, un forfait de 150€ est accordé par tranche de deux semaines. Si le stage dure plus de 3 mois, elle est toutefois limitée à 900€

La durée minimale doit être de 4 semaines.

Le stagiaire peut obtenir une bourse dont le montant varie en fonction de la durée du stage. A cela s'ajoute une prise en charge forfaitaire des frais de voyage

La subvention aux frais de voyages : dépend de la distance entre la domiciliation de l'école et le lieu de stage en Allemagne . Les forfaits sont déterminés par une grille, disponible auprès de l'OFAJ

La bourse OFAJ est maintenue à condition que le montant de la gratification/bourse de mobilité (bourse OFAJ incluse) ne dépasse pas 800€ par mois.

La demande de bourses OFAJ doit être déposée par l'établissement d'enseignement au plus tard un mois avant le début du stage.

Le formulaire OFAJ de demande de subvention doit inclure les documents suivants :

- CV du stagiaire (avec l'adresse complète et l'adresse électronique)
- La convention de stage,
- Le relevé d'identité bancaire du stagiaire,
- Le tableau récapitulatif

La subvention sera versée directement au stagiaire (après le stage) à réception du :

- Rapport détaillé tenant compte de la trame remise
- Le certificat de stage et attestation

Ces documents devront être transmis à l'OFAJ au plus tard un mois après la fin du stage.

### B- LA BOURSE DU MERITE (ou bourses de stages en entreprises)

Pour l'obtention de cette bourse, s'adresser au service international de l'Institut Limayrac SILV- VOIR EN SECONDE PARTIE DE L'ANNEE SCOLAIRE

**BENEFICIAIRES** : étudiants de 1<sup>er</sup> année de BTS les plus méritants, dans les domaines industriels et tertiaires, qui ne bénéficient d'aucune autre bourse d'étude, de stage ou d'aide forfaitaire en matière de mobilité internationale.

**MONTANT** : un forfait de 500€

### C- LES BOURSES ERASMUS+

Le nombre de bourses disponibles est très limité

Le stage doit avoir une durée de 2 mois minimum (mois entiers de date à date) à 12 mois maximum doit être réalisé dans une entreprise privée ou publique dans l'un des 28 pays de l'Union Européenne. Le montant de la bourse Erasmus+ est environ de 250€ à 350€ par mois.

Le montant de la bourse vous sera distribué à votre retour de stage.

## D- LES BOURSES DU CONSEIL REGIONAL :

Pour l'obtention de cette bourse, s'adresser au service international de l'Institut Limayrac SILV puis aller sur le site du Conseil Régional

<https://del.midipyrenees.fr/CRMP-Web/jsp/nouveauContexte.action?codeAction=M42-ACCUEIL>

**IMPORTANT :** Dans le cas où vous feriez cette démarche, prévenir le service international de l'Institut Limayrac afin que l'on puisse valider votre demande

### A- La bourse d'études et de stages sur critères sociaux

**BENEFICIAIRES :** Les étudiants boursiers de l'état sur critères sociaux ou bénéficiaire du Fonds National d'Aide d'Urgence, les étudiants de la filière Sanitaire et Sociale, boursiers de la Région

**MONTANT :** 70€ par semaine

**REGLE DE NON CUMUL :** bourse non cumulable avec une bourse d'une autre Région française et avec la bourse de mobilité Erasmus.

**LIEU :**

Pour les études : Dans les établissements d'enseignement supérieur à l'étranger (hors DOM-TOM)

Pour les stages : Dans toute structure d'accueil à l'étranger (hors DOM-TOM)

Dans toutes structures d'accueil à l'étranger (hors DOM-TOM)-

A noter : **(Les stage doivent être obligatoires et ne pas donner lieu à une rémunération supérieure à l'indemnité réglementaire en France)**

**DUREE**

- Pour les études : 12 semaines minimum et 36 semaines maximum

- Pour les stages L3, M1, M2 : 12 semaines minimum et 24 semaines maximum

- Pour les stages BTS et filière sanitaire et sociale : 6 semaines minimum et 12 semaines maximum

**Durée cumulée 36 semaines maximum au titre de la même année**

**A noter : Il ne peut être attribué au cours de la même année universitaire qu'une seule bourse de stage**

### B- Les aides forfaitaires

**BENEFICIAIRES :** Tous les étudiants (boursiers ou non boursiers sur critères sociaux) et les apprentis en alternance

**MONTANT :** aide forfaitaire de 300 ou 600€ (le montant du chèque est de 300€ si le stage a une durée comprise entre 6 et 11 semaines incluses et de 600€ si le stage a une durée supérieure ou égale à 12 semaines. **(aides cumulables avec la bourse sur critères sociaux, dans la limite d'une seule aide forfaitaire par an et par étudiant)**

**LE CHEQUE EURO CAMPUS** (cumulable avec la bourse d'études et de stages sur critères sociaux mais pas avec la bourse Erasmus+) :

○ **POUR QUI ?** : Les étudiants en L3, M1, M2, BTS et en formation sanitaire et sociale

○ **POUR QUEL TYPE DE SEJOUR :**

▪ Les cursus d'études de niveaux M1 et M2 D'une durée minimum de 12 semaines dans un établissement indépendant de l'établissement d'inscription en Midi-Pyrénées, situé en Catalogne ou aux Iles Baléares et donnant lieu à la validation d'au moins 1 ECTS

▪ Les stages obligatoires dans toute structure d'accueil en Catalogne ou aux Iles Baléares d'une durée minimum de 12 semaines pour les niveaux L3, M1, et M2 d'une durée minimum de 6 semaines pour les BTS et formations sanitaires et sociales

**LE CHEQUE COOPERATION DECENTRALISEE :**

○ **POUR QUI ?** Les étudiants en BTS, DUT, L3, DIETE, M1 et M2

○ **POUR QUEL TYPE DE SEJOUR ?** Les stages obligatoires d'une durée de 12 semaines minimum pour les L3, DUETE, M1, M2 et de 6 semaines minimum pour les BTS dans une région partenaire de la Région Midi Pyrénées au titre de la coopération décentralisée : Thiès et Saint Louis au Sénégal, Son La au Vietnam, Tubas en Palestine d'une durée minimum de 12 semaines (6 semaines minimum pour les stages BTS, DUT, formations sanitaires et sociales).

**LE CHEQUE HUMANITAIRE**

- **POUR QUI ?** Les étudiants de la filière sanitaire et sociale en Midi-Pyrénées.
- **POUR QUEL TYPE DE SEJOUR ?** : Les stages à but humanitaire dans un pays bénéficiaire de l'aide publique au développement d'une durée minimale de 6 semaines.

**REGLE DE NON CUMUL** : Cette bourse n'est pas cumulable avec une aide à la mobilité d'une autre Région française, avec une bourse à la mobilité ou avec une autre aide européenne pour la même période de stage

Pour l'obtention de cette bourse, s'adresser au service international de l'Institut Limayrac SILV puis aller sur le site du Conseil Régional <https://del.midipyrenees.fr/CRMP-Web/jsp/nouveauContexte.action?codeAction=M42-ACCUEIL>

Dans le cas où vous feriez cette démarche, prévenir le service international de l'Institut Limayrac afin que l'on valide le document

**D- PARTIR EN STAGE AU CANADA**

Pas vraiment de bourses disponibles mais aide de l'Office Franco Québécois de la Jeunesse : pour plus d'informations, suivre ce lien : <http://www.ofqj.org/book/r-aliser-un-stage-li-aux-tudes>